Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 971-797477783-20250704-202507-BF

AGENCE TERRITORIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ST BARTHÉLEMY

Numéro de la délibération
2025-07CA

Membres du CA 10
Membres présents 04
Procurations 00
Votants 04

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seconde mandature

Séance ordinaire du 04 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les quatre juillets à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de l'agence de l'environnement sous la Présidence de Madame Marie-Angèle AUBIN, Présidente du Conseil d'Administration----------

Date de la convocation du Conseil d'Administration : le 02 juillet 2025------

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, M.QUESTEL Karl, M.LANAS Cyril , M.GUMBS Ferdinand----------

ABSENTS :. Mme JACQUES Micheline, M.Turenne LAPLACE, M. BLANCHARD David, , Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme BAUDOUIN-MINARRO Pascale, M. LAPLACE Rudi ----------

PROCURATIONS : -0----------

INVITES: M.Sébastien GREAUX, Mme Clémence JARRY (ATE)----------

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN Marie-Angèle----------

OBJET : Autorisation donnée à la Présidente de signer un devis : Ganivelles NATURE BOIS CONCEPT

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 971-797477783-20250704-202507-BF

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU l'article 12 des statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2025-03CA en date du 14 mars 2025 portant adoption du budget primitif de l'Agence Territoriale de l'Environnement pour l'année 2025 ;

VU le rapport de Madame la Présidente ;

VU l'absence de quorum à la réunion du Conseil d'administration en date du 01 juillet 2025 ;

VU la nouvelle convocation en date du 02 juillet 2025 conformément aux statuts ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager les dépenses relatives au projet « solutions fondées sur la nature » ;

CONSIDERANT le lancement de la phase 1 – achat et installation des ganivelles ;

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 971-797477783-20250704-202507-BF

D E C I D E :

Article 1 : d'autoriser la Présidente à signer le devis NATURE BOIS CONCEPT (38 043.31€), engager et liquider la dépense ;

Article 2 : De donner mandat à la Présidente du Conseil d'administration afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Devis BOIS CONCEPT n° DE2505U01-001057

Adopté à l'unanimité

La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN

Transmise au Président de la Collectivité le :

Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé
Le 04 JUIL. 2025
Secrétariat du Président

HOTEL DE LA COLLECTIVITÉ DE ST-BARTHÉLEMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site https://agencedelenvironnement.fr/ publications-officielles/ ou de son affichage dans les locaux de l'Agence ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 971-797477783-20250704-202507-BF

NATURE BOIS CONCEPT

Proposition DE2505U01-001057

Date : 14/05/2025
Affaire : OPP2505U0100929
Date d'expiration : 19/05/2025

1 route de Surgères
17430 TONNAY CHARENTE
France

Conseiller : **LISA RAGNO**
Tél : +33 5 48 17 24 53 / +33 6 10 02 73 51
Mail : lisa.ragno@natureboisconcept.fr

Référence :

Adresse de livraison

A.T.E SAINT BARTHELEMY
LD BP 683
GUSTAVIA
97133 ST BARTHELEMY
France

Adresse de facturation

A.T.E SAINT BARTHELEMY
LD BP 683
GUSTAVIA
97133 ST BARTHELEMY
Mail : tiphanie.lelong@agencedelenvironnement.fr
Tél : 05 90 27 88 18

Article	Description	Quantité	Prix unitaire HT EUR	Taxes %	Total HT EUR
A0000001202	***Ganivelle en Châtaignier - H.1,20 x L.10 m - écart 7/8 cm*** Ganivelle en châtaignier de 10ml Hauteur : 1,20m Longueur : 10,00m Nombre de fils : 3 Écart : 7/8 cm Fil galvanisé de 1,8mm en double torsion	131 UN	141,67	20,00	18 558,77
A0000001030	***PIQUET CHATAIGNIER 1.75M*** Piquet Chataignier 1.75m scié écorcé circonférence 19-23 cm	1311 UN	3,95	20,00	5 178,45
A0000004307	***Piquet en bois châtaignier Rond Ecorce - Ø 6/8 - H 1,50m*** Piquet en bois châtaignier Rond Ecorce Diamètre : 6/8 cm Longueur : 1.50m	176 UN	3,75	20,00	660,00
	Eco-contribution :		*0.03148 / UN*	*20,00*	5,54
TPT0000028	***Transport spécial sur devis*** Transport special sur devis	1 UN	7 300,00	20,00	7 300,00

Total Lignes HT	**31 697,22**	**EUR**
Eco Contribution	5.54	EUR
Montant Taxes	**6 340,55**	EUR
Total TTC	**38 043,31**	**EUR**

Commentaire : Projets de terrasse et bardage : Prévoyez des lames supplémentaires pour pallier les pertes et les chutes (10% environ). Tout changement de bois sera réalisé avec des longueurs de 2.15 et moins. Les longueurs livrées peuvent varier de plus ou moins 5cm selon les arrivages.

Condition de paiement : Cli - Acompte 100% Commande

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
Pour toute facture non payée à son échéance, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible.
Conformément au décret 2012-1115 du 02/10/2012, en sus des pénalités de retard classique, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera facturée pour tout retard de paiement.
Conditions générales de vente : https://www.nature-bois-concept.com/boutique/content/conditions-utilisation/
Un conseil de pose est disponible sur https://www.nature-bois-concept.com. Une version imprimée peu être demandée au vendeur.

Seuls les produits indiqués comme tels sont certifiés FSC100% / FSC Mixte / PEFC 100% / PEFC70% - FSC-C199499

Bon pour accord le 04/07/2025
La Présidente, Marie-Angèle AUBIN

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
FORT GUSTAF
BP 683 – Gustavia
97099 Saint-Barthelemy Cedex
Tél : 05 90 27 88 18
contact@agencedelenvironnement.fr
SIRET : 74992710900014

Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé
Le 04 JUIL. 2025
Secrétariat du Président